## DEC160035DR06

Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

## LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 nommant Mme Isabelle Kauffmann directrice par intérim de l'INIST -UPS76 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 octobre 2015 ;

Considérant que Mme Pascaline Hoël a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lorraine les 15, 16, 17 Septembre 2015 et les 13, 15,16 octobre 2015,

## **DECIDE:**

**Article 1**<sup>er</sup>: Mme Pascaline Hoël, assistante ingénieur Al, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité INIST - UPS76, à compter du 20 novembre 2015.

Mme Pascaline Hoël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Pascaline Hoël est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité par intérim.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 22 janvier 2016 La directrice de l'unité par intérim Isabelle Kauffmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS Muriel Sinanidès